



Conséquence suite à un vole

Par **turtle2199**, le **26/11/2011** à **16:33**

Bonjour,

Je voulais savoir les conséquences qu'il peut avoir suite à un vole chez un particulier. J'ai une personne de ma famille qui à voler 50 € et les a redonner tout de suite. Le problème est que la personne à porter plainte car il a filmer la scène. Je précise que c'est la toute première fois de ça vie qu'elle faisait ça et elle même ne comprend pas son geste. Donc je voudrais savoir, que risque-t-elle, est-ce que cela va être inscrit sur son casier judiciaire et si oui, au bout de combien de temps on peut avoir un casier de nouveau vierge.

Par contre la personne qui à porter plaine le cris sur tout les toits et je voulais savoir si on peut porter plainte pour atteinte à la vie privé. Car les conséquence peuvent être terrible. J'espère que quelqu'un pourra me donner les réponses à mes question car je voudrais vraiment aider cette personne.

Merci d'avance

Par **Domil**, le **26/11/2011** à **23:17**

[citation]Par contre la personne qui à porter plaine le cris sur tout les toits et je voulais savoir si on peut porter plainte pour atteinte à la vie privé.[/citation] non. Par contre, pour avoir filmé, oui

Par **miyako**, le **27/11/2011** à **12:30**

bonjour,

Il faudrait que nous en sachions plus ,car nous ne savons pas si c'est dans le cadre du contrat de travail ,ou un problème familiale ou autre??

amicalement vôtre

suji KENZO

Par **turtle2199**, le **15/12/2011** à **20:21**

Bonjour,

C'est dans le cadre du contrat de travail. Payer par les chèques emplois service c'est chez un

particulier.